

# REGLEMENT BBRACE

## Dimanche 10 mai 2026



**B.B RACE**  
**2026**

Tout participant qui prend part à cet événement se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

### PREAMBULE

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation en vigueur pour la saison 2026 et relative à la pratique du VTT. Ces textes sont régis par la fédération française de cyclisme (FFC) et plus généralement par l'union cyclisme internationale (UCI). Tout sujet d'article non- abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

### 1. GÉNÉRALITÉS

La BBRACE est organisée par le club Jurançon Cyclisme Compétition. Coordonnées de l'organisation :  
Jurançon Cyclisme Compétition  
18 rue du gave  
64110 Jurançon

## 2. EPREUVES

### La BBRACE 80km :

Caractéristiques : 80km et 3000 m de D+  
Environnement naturel et montagneux.  
Ouvert aux femmes et aux hommes

### La BBRACE 60km :

Caractéristiques : 60km et 2000 m de D+  
Environnement naturel et montagneux.  
Ouvert aux femmes et aux hommes

### La BBRACE 40 km :

Caractéristiques : 40km et 1500 m de D+  
Environnement naturel et montagneux.  
Ouvert aux femmes et aux hommes

### La BBRACE 19 km :

Caractéristiques : 19km et 700 m de D+  
Environnement naturel et montagneux.  
Ouvert aux femmes et aux hommes

### Heures de départ :

8h : Mise en grille 80km compétition  
8h15 : Départ du 80km compétition  
8h30 : Mise en grille 60km compétition et 40km compétition  
8h45 : Départ du 60km compétition et 40km compétition suivi des randonneurs sans mise en grille  
9h45 : Mise en grille 19km compétition (U17, U15 et U19F)  
10h : Départ 19km compétition (U17, U15 et U19F)

## 3. PILOTES ADMIS

### MODE COMPETITION

Les modes compétition sont ouverts aux :

- Tous les participants en compétition n'ayant pas une licence FFC notée "Autorisation en compétition", une licence d'une Fédération Nationale affiliée à l'UCI ou une licence compétition de la fédération affinitaire Ufolep datant de moins d'un an, devront obligatoirement fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an. Cette licence doit être devra être jointe à l'inscription et présentée lors du retrait des dossards.
- Non licenciés majeurs présentant obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve. Les titulaires d'une licence FFV (Fédération Française de vélo) sont considérés comme des non licenciés.
- Mineurs fournissant obligatoirement, en plus de leur licence ou certificat médical, une autorisation parentale.

La BBRACE 80km : CHAMPIONNAT REGIONNAL NOUVELLE AQUITAINE XCM HOMME ET CHALLENGE MASSI

Il s'agit d'une compétition de VTT. Elle n'est pas autorisée aux vélos à assistance électrique. Le championnat est ouvert à tous les hommes licenciés à la FFC. Le Challenge Massi donnera lui aussi droit à un classement à tous les hommes licenciés ou non à partir de U23. Elle est courue individuellement.

La BBRACE 60km : CHAMPIONNAT REGIONNAL NOUVELLE AQUITAINE XCM FEMME ET CHALLENGE MASSI

Il s'agit d'une compétition de VTT. Elle n'est pas autorisée aux vélos à assistance électrique. Le championnat est ouvert à toutes les femmes licenciées à la FFC. Le Challenge Massi donnera lui REGLEMENT 2026 BBRACE 2026 2

aussi droit à un classement à toutes les femmes licenciées ou non à partir de U23. Elle est courue individuellement.

#### La BBRACE 40km : CHALLENGE MASSI U19

Il s'agit d'une compétition de VTT. Elle n'est pas autorisée aux vélos à assistance électrique. Le Challenge Massi donnera droit à un classement à tous les hommes et femmes licenciés ou non en catégorie U19. Elle est courue individuellement.

#### La BBRACE 19 km : CHALLENGE MASSI CADET U17, U15 et U19F

Il s'agit d'une compétition de VTT en ligne. Elle n'est pas autorisée aux vélos à assistance électrique. Le Challenge Massi donnera droit à un classement à tous les licenciés ou non hommes et femmes en catégorie U17, U15 et U19 femmes. Elle est courue individuellement.

#### MODE RANDONNÉE

Il s'agit de randonnées de VTT ouverte aux femmes et aux hommes, licenciés et non licenciés, en VTT musculaires ou à assistance électrique.

La BBRACE 60km

La BBRACE 40km

La BBRACE 20 km

#### 4. CATEGORIES

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

#### CHAMPIONNAT REGIONAL XCM 80KM HOMME ET 60KM FEMME :

CATEGORIE
Senior Dames
Masters Dames
Master Dames 60
Espoirs H
Seniors H
Masters 35 H
Masters 40 H
Masters 50 H et +

#### CHALLENGE MASSI :

EPREUVE 1 : BBR 80
U 23 H
SENIOR H
MASTER 35 H ELITE
MASTER 40 H ELITE
MASTER 50 H ELITE

EPREUVE 2 : BBR 60
SENIOR F (U23, senior, M35F)
OPEN MASTER 35H
OPEN MASTER 40F
OPEN MASTER 40H
OPEN MASTER 50 F

OPEN MASTER 50 H
OPEN MASTER 60+ H
<b>EPRÉUVE 3 : BBR 40</b>
U19 H
<b>EPRÉUVE 4 BBR 20</b>
U17 H
U17 F
U15 H
U15 F
U19F

## 5. MATERIEL OBLIGATOIRE ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

- Le port du casque homologué rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- Il est recommandé de prévoir du matériel de réparation (chambre à air...) et des vêtements cyclistes chauds (en cas de mauvaises conditions météo).
- La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité pour les compétiteurs.
- Les compétiteurs et les randonneurs devront obligatoirement avoir un téléphone portable chargé avec le numéro de téléphone de direction de course (06 12 15 68 58) à contacter en cas d'urgence médicale notamment. En cas d'urgence vitale, contacter directement le 112.
- Pour des raisons de sécurité et pour permettre aux accompagnants de suivre les épreuves, chaque participant devra porter sur lui un moyen de géolocalisation (smartphone) connecté à l'application « live trail » activée gratuitement, ou bien devra louer un traqueur à l'organisation au tarif de 20€.

Une vérification sera réalisée au moment du départ par les commissaires.

## 6. VTTAE

Service deuxième batterie : Vous pourrez déposer une deuxième batterie gratuitement au stand de retrait de plaque avant votre départ. Celle-ci vous attendra au ravitaillement du 27<sup>ème</sup> km. Votre deuxième batterie sera accessible au stand de retrait de plaque à partir de 15h.

## 7. TRACES

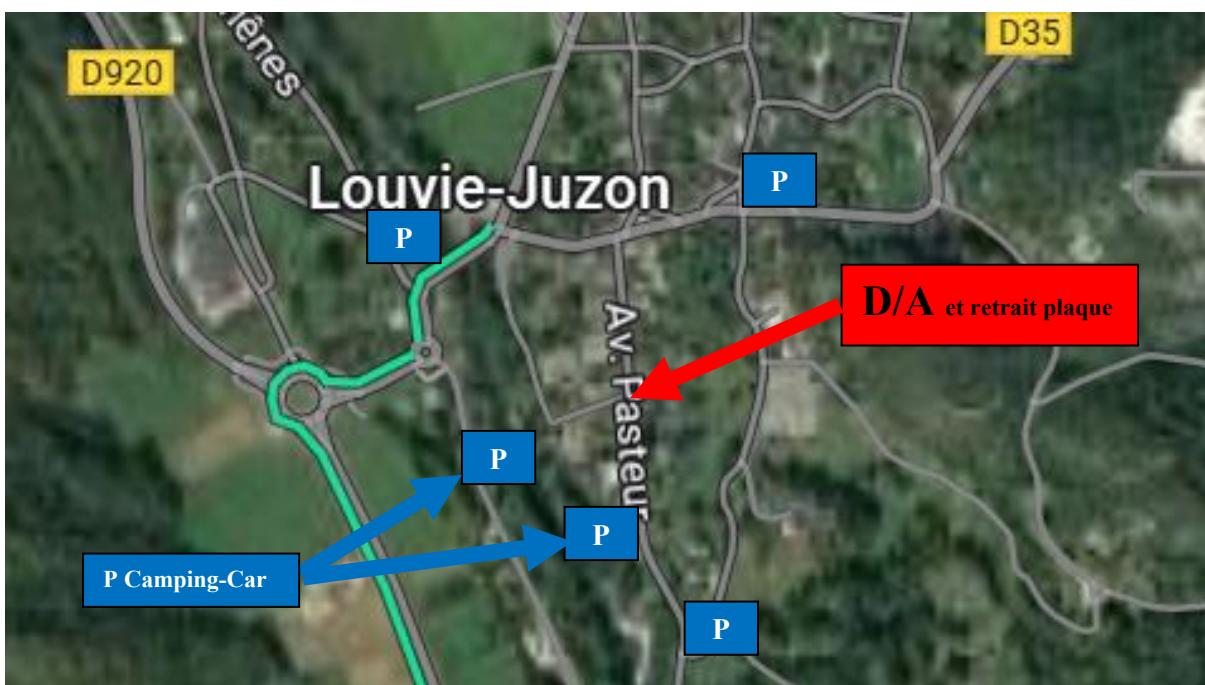
Les traces des parcours seront communiquées aux participants par mail dans la semaine de l'évènement. Le parcours est spécialement ouvert pour cet évènement. Il passe notamment par des terrains privés, des pâturages qui sont parfois interdits au public le reste du temps. Les participants s'engagent à respecter ces conditions d'accès.

## 8. CIRCUITS

- Départ Arrivée et plan d'accès :

Les épreuves démarreront des villages de Louvie-Juzon (Avenue Pasteur), le 10/05/2026.

- Plans accès et de stationnement :



Les épreuves démarreront de la salle des fêtes de Louvie-Juzon, avenue pasteur.  
Toutes les arrivées se feront à la salle des fêtes de Louvie-Juzon.

- Parcours

L'ensemble du parcours de la course est balisé par des pancartes signalétique et de la rubalise. Les participants ont également tous accès à la trace GPS du parcours, quelques jours avant le départ de la course. Le passage du parcours dans des zones tels que les passages dans les villages sont encadrés par des signaleurs. Néanmoins, il faudra respecter le code de la route sur les routes qui sont ouvertes à la circulation.

- Sanction (Mode compétition)

Le non-respect du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course immédiate du participant en question.

- Points de contrôle (Mode compétition)

Des points de contrôle chrono seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course. Le collège des commissaires vérifiera, toute ou une partie des pointages ainsi réalisés.

- Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

- Respect de l'environnement

Au vu de la beauté de la région et du site qui accueille la course, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement – ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ... Des zones de réceptacles seront mises en place sur des secteurs du parcours tels que les ravitaillements. Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une mise hors course.

- Respect du code de la route

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

- Barrière horaire

Deux barrières horaires seront mises en place sur l'épreuve. Tous les concurrents passant à ce point après la barrière horaire devront arrêter la course ou la randonnée. Ils seront aiguillés vers l'arrivée et ne seront pas classés.

Barrière horaire 1 : 13h au KM 50

Barrière horaire 2 : 15h au KM 75

### 9. RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront mis en place par l'organisation sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les ravitaillements sont prévus uniquement pour les participants.

Une buvette sera présente à la salle des fêtes de Louvie-Juzon, proposant des boissons et de la nourriture chaude et froide.

### 10. REPARATION ET AIDE EXTERIEURE

Des points d'assistance technique légère seront mis en place sur le parcours aux ravitaillements. En dehors des zones, toutes aides extérieures mettront le concurrent hors course.

Le changement de vélo est strictement interdit durant la course pour les compétiteurs.

### 11. CLASSEMENTS

Les vainqueurs dans les différentes catégories sont les compétiteurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps.

#### CHAMPIONNAT REGIONAL XCM 80KM HOMME ET 60KM FEMME :

CATEGORIE	MAILLOTS	MEDAILLES
Senior	1	3
Dames		
Master Dames	1	3
Masters Dames 60	1	3
Espoirs H	1	3
Seniors H	1	3
Masters 35 H	1	3
Masters 40 H	1	3
Masters 50 H et +	1	3

#### CHALLENGE MASSI :

EPREUVE 1 : BBR 80
U 23 H
SENIOR H
MASTER 35 H ELITE
MASTER 40 H ELITE
MASTER 50 H ELITE

<b>EPRÉUVE 2 : BBR 60</b>
SENIOR F ( U23, senior, M35F)
OPEN MASTER 35H
OPEN MASTER 40F
OPEN MASTER 40H
OPEN MASTER 50 F
OPEN MASTER 50 H
OPEN MASTER 60+ H
<b>EPRÉUVE 3 : BBR 40</b>
U19 H
<b>EPRÉUVE 4 BBR 20</b>
U17 H
U17 F
U15 H
U15 F
U19F

Les résultats seront disponibles sur le site internet de « Pyrénées Chrono » <https://pyreneeschrono.fr/>.

## 12. RECOMPENSE ET CEREMONIE

Tous les « finisheurs » en mode compétition recevront une récompense à l'arrivée.

La cérémonie des récompenses se déroulera près de la Salle des Fêtes de Louvie Juzon à partir de 15h si tous les prétendants aux podiums sont arrivées.

Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents pouvant prétendre au podium doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires, sous peine de ne pouvoir prétendre aux récompenses diverses. Les résultats seront disponibles sur le site internet de « Pyrénées Chrono » (<https://pyreneeschrono.fr/>). En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix.

## 13. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

L'inscription entraîne acceptation du présent règlement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accidents (autorisation parentale pour les mineurs et présence des parents obligatoires).

Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route sur les portions routières. Les participants déclarent accepter en toute connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT, et déclarent n'emprunter les itinéraires proposés qu'en connaissance de cause, et sous leur entière appréciation et responsabilité. Certains itinéraires comportent des secteurs où le balisage est réduit. En acceptant ces conditions d'inscription les participants acceptent l'entièvre et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller et de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve, les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou équipements individuels dans la conjoncture de l'évènement.

- Conditions de participation

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

S'être acquitté des droits d'inscription ;

Se conformer au présent règlement ;

Se conformer à l'équipement obligatoire ;

Présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires ;

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

- Attribution des dossards et plaques

L'attribution des dossards et plaques sont effectuées par l'organisation.

Retrait des dossards

- Le retrait des dossards se tiendra :

- Samedi 9 mai de 16H00 à 19H00 à la salle des fêtes de Louvie Juzon, avenue Pasteur.

- Dimanche 10 mai à la salle des fêtes de Louvie Juzon, avenue Pasteur à 7h.

- Abandon

Pour des raisons de sécurité, chaque participant ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner ou laisser un message texte au numéro « 06 12 15 68 58 ». Tout abandon est définitif.

- Sécurité

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés. Le temps perdu du pilote portant secours sera déduit de son temps de course (entre l'appel des secours et l'heure de remise en marche).

Le numéro d'assistance prioritaire est le « 06 12 15 68 58 ». En cas d'urgence médicale, contacter directement le 112.

## 14. COMPORTEMENT DES COUREURS

Les coureurs feront preuve d'esprit sportif en toute circonstance et laisseront passer les coureurs les plus rapides sans chercher à faire obstruction. Si pour une raison quelconque un coureur est amené à quitter le parcours, il devra le réintégrer à l'endroit précis où il en est sorti.

Les coureurs respecteront la nature et veilleront à ne pas polluer le site du parcours par leurs papiers matériels tout coureur pris en train de jeter un déchet lors de l'épreuve sera disqualifiée automatiquement.

## 15. EXCLUSION

Les organisateurs peuvent exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

De même le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer tout participant prenant des risques pouvant nuire à sa santé à sa vie ou à celle des autres.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourci ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

## 16. RECLAMATIONS

Les participants des modes compétition qui estimeraient avoir subi une injustice ou une irrégularité de la part d'un concurrent ou de l'organisation pourront porter réclamation au maximum 30 min après leur arrivée, par écrit et accompagné d'un chèque de caution de 80€, qui leur sera restitué en cas de biens fondés de leurs réclamations.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

## 17. DOPAGE

Les participants devront à l'arrivée se soumettre sur demande de l'organisateur à tout contrôle antidopage. L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française que celle fixée par la réglementation internationale ou toute autre mesure adoptée dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de la BBrace.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérer et s'engage à défrayer l'organisation de la BBrace de la somme de 50 000€ TTC pour nuisance à

son éthique et à son image de marque.

## 18. ENGAGEMENTS / DESISTEMENTS

Les inscriptions sont ouvertes sur le site de Pyrénées Chrono. PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE.

Nombre d'inscription maximum : 525 personnes

Arrêt des inscriptions lorsque le quota d'inscription maximum est atteint ou au plus tard le 7 mai à 20h.

Attention, une inscription est considérée valide lorsque le montant d'engagement est réglé et qu'une licence ou un certificat médical ont été présentés et validés par l'organisation.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, à l'exception de deux cas de figure :

- Un accident, une maladie grave ou un décès de lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours calendaires qui suivent la manifestation (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans les mois qui suivent l'épreuve.

Remboursement :

- Jusqu'au J-60 jours 75 % de l'inscription
- Jusqu'au J-45jours 50 % de l'inscription
- Jusqu'au J-30jours 25 % de l'inscription
- A partir j-29 plus de remboursement

## 19. TARIFS D'INSCRIPTION

- Le montant de l'inscription est fixé comme suit :

Course :

BBR 80

11/12/2025 au 30/01/2026— Prix : 40€

31/01/2026 au 21/03/2026— Prix : 45€

22/03/2026 au 7/05/2026— Prix : 50€

BBR 60

11/12/2025 au 30/01/2026 – Prix : 30€

31/01/2026 au 21/03/2026 – Prix : 35€

22/03/2026 au 7/05/2026 – Prix : 40€

BBR 40

11/12/2025 au 30/01/2026— Prix : 25€

31/01/2026 au 21/03/2026 – Prix : 30€

22/03/2026 au 7/05/2026 – Prix : 35€

BBR 20

11/12/2025 au 30/01/2026 – Prix : 20€

31/01/2026 au 21/03/2026 – Prix : 25€

22/03/2026 au 7/05/2026 – Prix : 30€

Les frais de gestion et de dossier sont compris dans ce montant.

- L'inscription comprend :
- Les frais de participation à la course
- La puce électronique permettant le calcul et l'affichage de votre temps

- Les secours
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours
- Le live pour connaitre la position du participant
- Médaille finisseur
- Gourmandise arrivée

Randonnée :

BBR 60

11/12/2025 au 30/01/2026 – Prix : 23€

31/01/2026 au 21/03/2026 – Prix : 23€

22/03/2026 au 7/05/2026 – Prix : 23€

BBR 40

11/12/2025 au 30/01/2026 – Prix : 18€

31/01/2026 au 21/03/2026 – Prix : 18€

22/03/2026 au 7/05/2026 – Prix : 18€

BBR20

11/12/2025 au 30/01/2026 – Prix : 10€

31/01/2026 au 21/03/2026 – Prix : 10€

22/03/2026 au 7/05/2026 – Prix : 10€

Les frais de gestion et de dossier sont compris dans ce montant.

- L'inscription comprend :
- Les frais de participation à la randonnée
- Les secours
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours
- Acheminement 2<sup>ème</sup> batterie sur le ravitaillement du 35km

**20. HEBERGEMENT :**



L'office du tourisme de la Vallée d'Ossau vous accompagne pour préparer votre séjour (<https://www.valleedossau.com/>).

**21. ANNULATION**

Quelle que soit la raison de l'annulation, aucun des frais annexes engagés par le participant pour participer à l'épreuve ne seront remboursés. Tous ces frais restent à la charge unique du participant (frais transports, d'hébergement, de restauration etc...).

- Annulation liée à une pandémie

En cas d'interdiction, liée à une pandémie, d'organiser des événements, l'organisateur appliquera les conditions en vigueur déterminées par les autorités gouvernementales.

- Annulation en cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devrait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans le cas de l'annulation, les frais d'inscription seront remboursés à 75 %.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tout autre événement imprévisible (hors pandémie), irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications, y compris en cas de force majeure, de ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site internet du club. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

## 22. ASSURANCES

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC.

Pour les licenciés FFC, ils sont couverts par leur licences FFC (RC et Individuel Accident). Pour les non-licenciés, l'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages matériel (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il on a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur cycle et/ou à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

## 23. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la BBRACE, chaque concurrent autorise expressément Jurançon Cyclisme Compétition (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être accordées à cette durée.

## 24. DONNEES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement lié à l'événement les organisateurs de la BBRace. Jurançon Cyclisme Compétition, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectés. Conformément à l'ordonnance numérique 2018- 1125 du 12 décembre 2018 la prise en application de l'article 32 de la loi numéro 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles il portant modification de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, au fichier et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'organisateur, en adressant un courrier à : Jurançon Cyclisme Compétition 18 rue du Gave, 64110 Jurançon.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteur à compter du 1 janvier 2025.